

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023**

**N°DCM-2023-047**

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Ancienne déchèterie de la  
Communauté de Communes  
de la Dombes

Convention de fin de mise à  
disposition du site

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 mai 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVCUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme ROBIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - M. MARTINON représenté par M. PERREAULT - Mme SOUPE représentée par Mme RAVOUX - M. GINDRE représenté par M. MORIN - M. POCHON représenté par Mme BUJALANCE MERLIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

**Absent :** néant.

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur JACQUARD explique aux conseillers municipaux que le site de la nouvelle déchèterie de la Communauté de Communes de la Dombes, d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> et composée de 17 quais de décharge, a ouvert au public en mars 2023. En outre, les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne et l'Abergement-Clémenciat sont en cours sur une partie du site de l'ancienne déchèterie. Il convient donc de mettre fin à la convention de mise à disposition de terrain datée du 27 novembre 2007 ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes l'acte de fin de mise à disposition des terrains de l'ancienne déchèterie intercommunale.

Ainsi délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : **30 MAI 2023**  
Et dépôt en Préfecture  
Le : **30 MAI 2023**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230522-DCM-2023-047-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2023